

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **2 octobre 2024 à 16 :30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est également présent.

24-10-365

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

24-10-366

Acquisition de terrains détenus par Olymel – Autorisation de paiement

ATTENDU la résolution 24-06-259 autorisant la signature la promesse d'achat pour l'acquisition des lots 4 306 758, 4 306 767 et 4 306 765 ainsi que tout autre document en lien avec cette acquisition;

ATTENDU QUE depuis cette même résolution, la Ville de Princeville a mis en vigueur le *Règlement d'emprunt 2024-459 décrétant des dépenses immobilisation visant l'acquisition de terrains pour des fins de constitution de réserve foncière et décrétant un emprunt de 450 000\$;*

Sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière et le directeur général à payer cette transaction au montant de 601 173,78 \$, incluant le coût d'acquisition des terrains et la répartition des taxes scolaires et municipale, par transfert bancaire au compte en fidéicomis de la notaire Me Kim Boucher;

QUE les coûts d'acquisition des lots 4 306 767 et 4 306 765 soient financés à même le *Règlement d'emprunt 2024-459 décrétant des dépenses immobilisation visant l'acquisition de terrains pour des fins de constitution de réserve foncière et décrétant un emprunt de 450 000\$;*

QUE les frais inhérents à cette acquisition soient financés à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-10-367

Acquisition de terrains détenus par Olymel – Emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 450 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses pour le projet d'acquisition des terrains détenus par Olymel, par le *Règlement no 2024-459 décrétant des dépenses en immobilisation visant l'acquisition de terrain pour des fins de constitution de réserve foncière et décrétant un emprunt de 450 000 \$*, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé lors du financement permanent par ce même règlement d'emprunt;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-10-368

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16h 32.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, directeur général
et greffier adjoint

Gilles Fortier, maire